

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **13 juillet 2021**, à 19h30, par visioconférence, à laquelle séance sont présents la mairesse suppléante, Mme Louise Aubé, et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle

Siège #3 - Mélanie Asselin

Siège #4 - Tonia Despont

Siège #5 - Louise Aubé

Siège #6 - Marie-Josée Roy

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Jérôme Carrier

Formant quorum sous la présidence de Mme Louise Aubé, mairesse suppléante.  
Est aussi présent M. Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier.

## **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

### **Certificat du secrétaire-trésorier**

Je soussigné, M. Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Raphaël, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation requis par l'article 152 du *Code Municipal du Québec* à chacun des membres du conseil municipal le 8 juillet 2021.

---

M. Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier

## **2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance extraordinaire ayant été constatée, la mairesse suppléante, Mme Louise Aubé, déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**2021-07  
141**

### **2.1 - Ajout d'une minute de recueillement en hommage à M. Gilles Breton dans l'ordre du jour**

Mme Louise Aubé, mairesse suppléante, souhaite observer une minute de recueillement en hommage à M. Gilles Breton, maire de la municipalité de Saint-Raphaël, dans l'ordre du jour.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle  
Appuyé par Mme Tonia Despont

Et résolu à l'unanimité d'ajouter une minute de recueillement dans l'ordre du jour.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR DES MEMBRES PRÉSENTS**

#### **2.2 - Minute de recueillement en hommage à M. Gilles Breton**

Sur la demande de la mairesse suppléante, une minute de silence a été observée par les membres présents du conseil municipal afin de rendre hommage à M. Gilles Breton, maire de la Municipalité de Saint-Raphaël, décédé dans la nuit du 9 au 10 juillet 2021 à Saint-Raphaël.

**2021-07  
142**

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie Josée Roy  
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-07  
143**

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Questions de M. Laval Bérubé**

Questions 1 : Pour quelle raison la direction municipale et le conseil municipal de St Raphaël n'a pas prévu un plan B pour pouvoir sauvegarder une copie de la visioconférence du 05 juillet 2021 ?

Question 2: Comment le DG de la municipalité peut t'il être en mesure de rédiger le procès-verbal de la séance ordinaire publique du 05 juillet 2021 dans son intégralité sans avoir en main l'enregistrement de la visioconférence de cette même séance selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 ???

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle  
Appuyé par Mme Tonia Despont

Et résolu de communiquer à M. Laval Bérubé en lui disant que ses questions ont été répondues par les membres du conseil municipal. Pour plus de détails, M. Bérubé est invité à visionner la vidéo d'enregistrement de la séance sur la page internet de la Municipalité.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-07  
144**

#### **5 - Validation et adoption de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**

ATTENDU QUE la publication de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 sur la page internet de la Municipalité faisant mention que l'enregistrement de la vidéo de la séance sera disponible en ligne au lendemain de la séance pour le public.

ATTENDU QUE l'arrêt numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 précise que la séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'était pas en mesure d'enregistrer la vidéo de la séance du 5 juillet 2021 en raison d'un problème informatique lié à son ordinateur;

ATTENDU QU' un citoyen a adressé une correspondance au secrétaire-trésorier pour lui dire que l'administration municipale cache manifestement des informations sur le déroulement de la séance du 5 juillet 2021, et qu'il demande de fournir une vidéo prouvant la tenue de cette séance;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a déjà informé le public au lendemain de la séance que le procès-verbal sera disponible sur la page internet de la Municipalité et dans le journal communautaire dès que possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle  
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

ET RÉSOLU

- Que tous les membres du conseil municipal reconnaissent que la séance du 5 juillet 2021 a été tenue et déroulée comme prévoient les articles 149, 150, 158, 159 et 160 du Code municipal du Québec.
- Que tous les membres du conseil municipal qui étaient présents lors de la séance du 5 juillet 2021 reconnaissent que la séance n'a pas pu être enregistrée en raison d'un problème informatique sur l'ordinateur du secrétaire-trésorier.
- De valider et d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021, tel que déposé.

- Que toutes les résolutions prises par le conseil lors de cette séance ont un caractère légal tel que prévu par le Code municipal du Québec.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-07  
145**

**6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Tonia Despont, et résolu que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h45.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mme Louise Aubé  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
M. Johnny Louis Jean  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, M. Johnny Louis Jean, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées au cours de cette séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Raphaël.

\_\_\_\_\_  
M. Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Aubé, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louise Aubé, mairesse suppléante